

**Affaire n°2022 - 010**

**TARIFS DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES D'ENTREE  
CONCERNANT LA FOIRE AGRICOLE DE BRAS-PANON**

Les tarifs publics concernant les redevances d'entrée et les droits de place sur le Champ de Foiré sont fixés par le Conseil Municipal.

Les tarifs proposés sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Libellé	Montant TTC (€)
<b>VILLAGE AGRICOLE</b>	
Espaces collectivités, administration	5 290.00
Structure bâchée 7 x7	2 250.00
Structure bâchée 6 X 6	1 730.00
Structure bâchée 5 X 5	1 580.00
Structure bâchée 4 x 4	1 160.00
Structure bâchée 3 x 3	1 120.00
Autres surfaces sous structures bâchées / m <sup>2</sup>	52.00
Module bois sous tôle (stand horticole)	1 120.00
Kiosque 1	4 050.00
Kiosque 2	3 290.00
Salle polyvalente /m <sup>2</sup> (surface d'exposition couverte)	32.00
Salle OI	1 270.00
Salle Flamboyant (A)	1 270.00
Salle Jacarandas (B)	1 020.00
Salle Pinpin (C) + vestiaire	3 040.00
Kiosque côté jardin bio	1 200.00
Surface d'exposition non couverte / m <sup>2</sup>	25.00
Jardin bio	1 210.00
Activité équestre	1 520.00
Restaurant du terroir – Surface nue	25.00
Frais généraux village agricole (énergie, eau...)	83.00
<b>ESPACE COMMERCIAL</b>	
Structure bâchée 4 x 4	1 170.00
Structure bâchée 5 x 5	1 580.00
Structure bâchée 12.50 m <sup>2</sup>	980.00
Concessionnaires automobiles	300.00 par véhicule

Stand bois sous tôle (box commercial)		1 210.00
Marchand ambulant – parasol (3 x 3)		630.00
Frais généraux village agricole (énergie, eau...)		83.00
<b>PARC FORAIN</b>		
Petits forains alimentation / m <sup>2</sup>	De 4 m <sup>2</sup> à 10 m <sup>2</sup>	640.00
	De 11 m <sup>2</sup> à 24 m <sup>2</sup>	1 730.00
	De 25 m <sup>2</sup> à 34 m <sup>2</sup>	2 420.00
	≥ à 35 m <sup>2</sup>	2 990.00
Espace forain / m <sup>2</sup> (attractions foraines, manèges, hors pêche à la ligne et jeux d'adresse)		28.00
Pêche à la ligne et jeux d'adresse		1 150.00
Camion bar ≤ à 12 ml		2 660.00
Terrasse camion bar/m <sup>2</sup>		51.00
Restaurant 1,2 et 3		5 440.00
Restaurant 4,5,6 et 7		5 060.00
Frais généraux village agricole (énergie, eau...)		110.00
<b>EXPOSANTS EXTERIEUR DU CHAMP DE FOIRE</b>		
Exposants ambulants à l'entrée du champ de foire (limités au nombre de 2)		630.00
Frais généraux (énergie, eau...)		83.00

Pour les attractions foraines (manèges) nécessitant la location d'une surface d'exposition de plus de 199 m<sup>2</sup>, et qui utilisent, avec l'accord de la collectivité, leur propre électricité (groupe électrogène), une déduction de 500 € sera effectuée sur le prix de la location.

<b>ENTREES</b>	
Enfant de 2 ans à 12 ans révolus	2.00
Adultes	3.00
Clubs de 3 <sup>ème</sup> âge, agriculteurs (de 08H00 à 16h00 sauf week-end)	2.00
Centre de loisirs et centre de formation du lundi au vendredi jusqu'à 16h00 ( groupe à partir de 10 personnes)	1.00
Personnes à mobilité réduite (1 accompagnateur gratuit)	Gratuit
Carte d'invitation (limités au nombre de 10 pour les agents de la collectivité)	2.00
Badges supplémentaires (limités au nombre de 5 par exposants)	6.00

La Commune pourra délivrer des Pass Gratuits.

En date du 27 Janvier 2022, la Commission Aménagement - Urbanisme - Développement Local a émis un avis favorable à cette affaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les redevances d'entrée et les droits de place sur le Champ de Foire
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire